

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 12 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPEDES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPEDES, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN\*, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Josiane BIGOURDAN Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Carine BAGUR

Absents/Excusés : Anne-Laure ABADIE a donné procuration à Reine PIERSON  
\*Romain BISCAN a donné procuration à Carine BAGUR jusqu'à son arrivée 19h05  
Daniel CABASSY a donné procuration à Pierre LANNES  
Sandrine LACOURT a donné procuration à Sébastien HILLOU-LESPEDES

---

## Projet d'aménagement de la friche U et du futur boulodrome

La séance a principalement porté sur l'avancement du projet de la friche U. Le cabinet d'architecte Airoldi a présenté les deux volets du projet : la démolition et le permis d'aménager (déjà accepté).

- **Démolition** : La commission d'appel d'offres s'est réunie ce même jour et a étudié le rapport d'analyses présenté par le cabinet d'architecte.
- **Construction du boulodrome** : Le projet architectural présenté a évolué. Il conserve une partie de l'existant et prévoit la construction d'un boulodrome comprenant :
  - Des terrains de pétanque (au nombre de 11, offrant des dimensions permettant la pratique).
  - Un bar de 8 mètres de long, une salle polyvalente, une réserve et des sanitaires.
  - Un local commercial supplémentaire, fruit d'une modification des limites de propriété, dont l'usage reste à définir (stockage, location, sanitaires publics).
- **Aspects techniques et esthétiques** : Le bâtiment présentera un habillage en bois de classe 3 ou 4, traité pour être pérenne et sans besoin d'entretien, validé par l'Architecte des Bâtiments de France. La toiture sera dotée de dômes en polycarbonate pour un éclairage diffus. Le coût total du projet (démolition et construction du boulodrome) est estimé à 850 000 euros.
- Il a été précisé que l'aménagement global présente deux zones : une zone inclura des logements par un bailleur social (Altéal) et l'autre est conservée par la mairie et comprendra également le boulodrome, une partie du foncier restera disponible pour six lots et pour de futurs projets.

## Approbation du procès-verbal du 28 avril 2026

L'approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 28 avril 2026 a été reportée à la prochaine séance.

Modifications demandées : Suite aux remarques de M. Serge Roques, deux points principaux seront retravaillés et clarifiés pour le prochain conseil :

1. La retranscription de M. Serge Roques sur les subventions aux associations sportives.
2. L'ajout du terme de « sincérité » au budget, motif de l'abstention de trois élus de l'opposition et d'un élu de la majorité.

Monsieur Le Maire propose de reporter la validation de ce procès-verbal lors du conseil municipal du 5 juin 2026.



## Délibération attribution du marché de démolition concernant la friche

Le Conseil Municipal a acté le choix de l'entreprise Carrère pour un montant de 429 897,30 euros, suite à l'analyse des offres réalisée par le cabinet d'architecte et présentée à la commission d'appel d'offres réunie ce jour. L'offre de Carrère a été retenue par rapport à son offre économiquement la plus avantageuse.

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
16	19	19	0	0

## Désignation au Conseil de surveillance de l'hôpital local

Le Conseil municipal a désigné Madame Josiane Bigourdan comme représentante de la collectivité au sein du conseil de surveillance de l'hôpital local. Cette délibération qui est un choix de M. Le Maire, était obligatoire pour formaliser sa nomination.

Un élu de la majorité a voté contre, un autre s'est abstenu.

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
16	19	17	1	1

## Questions et annonces diverses

- **Réseaux sociaux** : Le maire a demandé aux élus de l'opposition d'attendre la validation officielle en conseil municipal avant de publier des annonces sur les réseaux sociaux, suite à une publication prématurée et donc erronée concernant la nomination de Madame Bigourdan (non validée lors de la précédente publication). M. Le Maire demande s'il s'agit d'une maladresse.  
M. Roques répond que ce n'est pas une maladresse. Il précise que devant l'annonce du prochain conseil municipal du 12 mai, il lui est paru opportun d'apporter les informations sur celui du 28 avril. Monsieur le Maire désapprouve et aurait préféré la validation en conseil municipal avant publication.
- **Bail** : Le bail avec Métamorphose va être signé pour un an et dernier renouvellement.
- Monsieur Alain Baqué pose la question sur les loyers impayés des Colibris et Monsieur Le Maire s'engage à prendre contact auprès de Madame Grenier.
- **Élections** : La date du 5 juin 2026 a été confirmée pour le prochain conseil municipal, avec à l'ordre du jour la désignation des électeurs pour les élections sénatoriales.
- **Signalétique** : La question de l'interdiction des ballons sous la halle a été évoquée, mais la décision de maintenir l'interdiction préexistante a été confirmée.
- **Informations concernant les syndicats en lien avec la communauté de communes** : Monsieur Thierry Halbaut précise que Monsieur Franck Villeneuve a été élu président du Pays Portes de Gascogne et Monsieur Cyril Romero a été élu Président du SICTOM EST.



La séance est levée à 20h.

